

Aufsätze



Stéphane Grodecki, Docteur en droit, Premier procureur à Genève¹, Chargé de cours à l'Université de Genève

Portée pratique du principe de l'accusation

Table des matières

I. Introduction

II. Droit applicable

III. Panorama de la jurisprudence récente

1. Le Tribunal fédéral
2. Le Tribunal pénal fédéral
3. Les juridictions cantonales genevoises
4. Les juridictions supérieures romandes

IV. Synthèse

V. Conséquences d'une violation du principe de l'accusation

VI. Conclusion

I. Introduction

Consacré par les articles [6 ch. 1 et 3 let. a et b](#) CEDH², 29 al. 2 Cst³, 32 al. 2 Cst et 9 CPP⁴, le principe de l'accusation est un principe cardinal de la procédure pénale. Composante du droit d'être entendu, le principe de l'accusation définit le contenu du procès et a pour objectif de définir l'objet du procès (étendue de la saisine) et de permettre à l'accusé de faire valoir ses...

Dieses Dokument ist für Abonnenten oder Pay-per-Document-Kunden zugänglich.

Abonnieren ↗

Kaufen ↗

Login

Das Dokument "Portée pratique du principe de l'accusation" wurde von Gast am 25.04.2024 auf der Website forumpoenale.recht.ch erstellt. | © Staempfli Verlag AG, Bern - 2024

